

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : dg@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE AJOURNÉE DU 11 NOVEMBRE 2020 à 16h00 Tenue à huis clos par vidéoconférence

Ouverture de la séance ajournée et adoption de l'ordre du jour

1 Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déraçon

1.4 Contrat de travail à durée déterminée – Conseiller technique

1.6 Approbation de la programmation révisée de la TECQ 2019-2023

2 Commission des travaux publics – Daniel Audette

8.3 Octroi d'un mandat – Collecte et transport des conteneurs pour 2021

8.4 Octroi d'un mandat – Service d'ingénierie pour plans, devis et surveillance de la réfection du barrage 5541

8.5 Octroi de contrats – Dénivellements des stationnements et transport des neiges pour l'hiver 2020-2021

9 Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

V1 - Octroi d'un mandat – Tetra Tech – Analyse et correctifs du site de neiges usées

V2 - Autorisation d'achat – Service Sécurité Incendie – Appareils de protection respiratoire

V3 - Modification de la résolution 20-09-267 concernant le bail pour le stationnement de la Fabrique St-Damien de Bedford

V4 - Octroi d'un mandat à RCGT – Assistance pour évaluer le maintien de l'équité salariale

V5 - Disposition des eaux usées provenant de la Maison de la pomme (Frelighsburg)

V6 - Autorisation de paiement – BDL Bordure et Trottoir – Libération de la dernière retenue – Travaux Campbell et d'Adhémar-Cusson

V7 - Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du novembre 2020

V8 - Demande de PIIA – 182-188, rue Principale – Remplacement de revêtement de façade

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ajournée du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à huis clos par vidéoconférence, mercredi le 11 novembre 2020, à 16h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Marie-Pier Tougas	Chantal Fontaine
Normand Déragon	Marie-Eve Brin
Mona Beaulac	

Est absent, le conseiller Daniel Audette.

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Est également présent, Frédérick Brault, Directeur général et secrétaire-trésorier.

20-11-373

Ouverture de la séance ajournée et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis, avec les modifications suivantes :

Retrait du point 8.4 – Octroi d'un mandat – Service d'ingénierie pour plans, devis et surveillance de la réfection du barrage 5541

Ajout des points suivants au varia :

- Octroi d'un mandat – Tetra Tech – Analyse et correctifs des puits d'observation du site de neiges usées
- Autorisation d'achat – Service Sécurité Incendie - Appareils de protection respiratoire
- Modification de la résolution 20-09-267 concernant le bail avec la Fabrique de St-Damien de Bedford
- Octroi d'un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton – Dossier équité salariale
- Disposition des eaux usées provenant de la Maison de la pomme (Frelighsburg)
- Autorisation de paiement – BDL Bordure et Trottoir – Libération de la dernière retenue – Travaux rues Campbell et Adhémar-Cusson
- Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du novembre 2020
- Demande de PIIA – 182-188, rue Principale – Remplacement de revêtement de façade

ADOPTÉE

20-11-374

Contrat de travail à durée déterminée - Conseiller technique

Considérant la résolution 19-10-391 convenant d'un contrat de travail à durée déterminée avec Monsieur Daniel Moreau à titre de conseiller technique, se terminant le 22 janvier 2021 ;

Considérant que les besoins de la Ville nécessitent que les services de Monsieur Moreau soient rendus pour une année supplémentaire, et que les parties acceptent d'être liées par un contrat d'emploi d'une durée déterminée d'une année additionnelle ;

Considérant que la Ville et Monsieur Moreau en sont venus à une entente sur les modalités d'emploi de Monsieur Moreau pour la période du 22 janvier 2021 au 22 janvier 2022.

20-11-374
(suite)

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil approuve les conditions de travail au contrat de Monsieur Daniel Moreau à titre de conseiller technique, pour un contrat à durée déterminée du 22 janvier 2021 au 22 janvier 2022, et autorise le Directeur général à signer ce contrat pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

20-11-375

Approbation de la programmation révisée de la TECQ 2019-2023

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la Ville de Bedford doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la Ville de Bedford s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

20-11-376

Octroi d'un mandat – Collecte et transport des conteneurs pour 2021

Considérant que le contrat actuel de la collecte des conteneurs et transport des ordures ménagères, du verre et des matières recyclables vient à échéance le 30 décembre 2020 ;

20-11-376
(suite)

Considérant que l'appel d'offres BED20201030 a été publié sur SEAO et que 3 soumissions conformes ont été reçues ;

Considérant que la compagnie 9166-2452 Qc Inc. également appelée NOPAC a déposé la meilleure offre ;

Considérant que NOPAC a confirmé que son camion à chargement frontal est équipé de balances sur les fourches permettant de peser chaque conteneur de verre avant d'effectuer le transvidage dans son camion ;

Considérant que NOPAC a accepté de modifier ses prix unitaires pour l'ajout d'un conteneur de verre lorsque la Ville de Bedford en fait la demande, soient 27,75\$ (taxes en sus) pour 2021 et 28,33\$ (taxes en sus) pour 2022 (le cas échéant).

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil octroie le contrat pour la collecte des conteneurs et transport des ordures ménagères, du verre et des matières recyclables à la compagnie 9166-2452 Qc Inc. également appelée NOPAC, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 selon les conditions stipulées à l'appel d'offres BED20201030, et ce, pour un montant de 37 554,28\$ (incluant les taxes).

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-11-377

Octroi de contrats – Déneigement des stationnements et transport de la neige pour l'hiver 2020-2021

Considérant que la Ville doit s'assurer le déneigement des différents stationnements municipaux sur son territoire.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil ait pris entente de gré à gré auprès des entreprises suivantes pour le déneigement des emplacements leur étant attribués comme suit :

- J.A. Beaudoin Construction ltée, stationnements du Centre Communautaire Georges-Perron et en arrière des marchands au nord de la rue Principale ;
- Madame Lacey Gilman, stationnement de la caserne des pompiers, 226 rue Rivière ;
- 9248-7420 Québec Inc. (Marco Macaluso), stationnement en face de l'église St-Damien ;
- Les Entreprises Normandin Enr Senc, stationnements des véhicules lourds sur la rue Campbell et sur la rue Principale, en face du restaurant Barry ;
- Monsieur Brian Bourdeau, stationnements de l'aréna, de la Place de L'Estrie, et de la Place publique du Dr Adrien-Tougas.

Que ce conseil ait pris entente de gré à gré auprès de Marc Chevalier, J.A. Beaudoin Construction ltée, Brian Bourdeau et Les Entreprises Denexco inc., et ce, pour le transport de la neige pour l'hiver 2020-2021.

Que ce conseil accepte les taux horaires déposés pour le déneigement et le transport de la neige pour la saison 2020-2021.

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer le contrat avec chacun des fournisseurs à cet effet.

ADOPTÉE

20-11-378

Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 159 020,68\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 11 novembre 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-11-379

Octroi d'un mandat – Tetra Tech – Conformité du site des neiges usées

Considérant qu'il y a présentement un processus de transition vers un nouveau règlement du MELCC affectant les dépôts de neiges usées ;

Considérant qu'une étude hydrogéologique et des analyses des récepteurs potentiels de l'eau souterraine sont nécessaires pour identifier la localisation des nouveaux puits d'observation ;

Considérant que la caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine inclut le forage de 4 nouveaux puits d'observation ;

Considérant que les 4 puits existants devront être abandonnés de façon conforme pour respecter les règles du MELCC ;

Considérant que la firme Tetra Tech a l'expertise nécessaire pour exécuter lesdits travaux et que ces derniers nous ont déposé une offre de services no.40450TTA qui est jugée acceptable.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil octroie un mandat de services professionnels à la firme Tetra Tech, pour un montant forfaitaire de 26 000\$ plus les taxes applicables, et ce, pour leur assistance dans les analyses et correctifs du site de neiges usées, et ce, selon les termes stipulés à leur offre de services numéro 40450TTA.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-11-380

Autorisation d'achat – Service Sécurité Incendie - Appareils de protection respiratoire

Considérant qu'il est nécessaire au Service Sécurité Incendie de procéder à l'achat d'appareils de protection respiratoire individuel autonome puisque l'équipement actuel est devenu désuet ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore a mis en vente les équipements Scott AP-75 suivants, savoir:

- 11 Harnais
- 33 Cylindres 45 minutes en carbone incluant membranes protectrices
- 22 Parties faciales
- 22 Amplificateurs de voix

20-11-380
(suite)

Considérant que ladite Municipalité de Sant-Isidore demande 32 000\$ pour l'ensemble de l'équipement décrit ci-haut ;

Considérant que les équipements ci-haut mentionnés répondraient aux besoins du SSI et que leur achat était prévu au budget SSI pour 2020.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise l'achat des équipements ci-haut décrits de la Municipalité de Saint-Isidore, et ce, pour un montant de 32 000\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-11-381

Modification de la résolution 20-09-267 concernant le bail pour le stationnement de la Fabrique St-Damien de Bedford

Considérant que l'entente de bail entre la Ville de Bedford et la Fabrique St-Damien de Bedford pour un terrain viendra à échéance le 19 octobre 2020 ;

Considérant que la Ville de Bedford désire renouveler le bail pour un terrain de stationnement (partie du lot 5 603 373), et ce, pour une durée de 10 ans ;

Considérant que la résolution 20-09-267 autorise le maire et le directeur général à signer ledit bail avec la Fabrique St-Damien de Bedford, pour un terrain de stationnement et ce, pour une durée de 10 ans et pour un montant UN dollar (1,00\$) ;

Considérant que la Fabrique demande une augmentation du coût du bail afin de couvrir une portion de la facture de déneigement du stationnement adjacent à l'église.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte l'augmentation du coût du bail allant à un montant annuel de 600\$, payable dès l'obtention de l'entente de bail dûment signée par les toutes parties, et consécutivement à cette même date chaque année durant le terme de l'entente soit de 10 ans.

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente de bail dûment modifiée.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-11-382

Octroi d'un mandat à RCGT – Assistance pour évaluer le maintien de l'équité salariale

Considérant que selon la *Loi sur l'équité salariale* régie par la CNESST les employeurs se doivent d'évaluer le maintien de l'équité salariale et à en afficher les résultats tous les 5 ans ;

Considérant que depuis le 10 avril 2019, certaines dispositions de la *Loi sur l'équité salariale* ont changé, notamment l'identification des événements survenus dans l'entreprise qui auraient pu affecter l'équité salariale depuis les derniers travaux ;

20-11-382
(suite)

Considérant que la Ville de Bedford doit se conformer à cette exigence en tant qu'employeur ;

Considérant que la dernière évaluation du maintien de l'équité salariale a été faite en 2015 ;

Considérant que selon les exigences de la CNESST, la Ville doit procéder à cet exercice pour le 8 décembre 2020 ;

Considérant que l'évaluation du maintien en 2015 avait été effectuée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton RCGT ;

Considérant que la Ville a reçu de RCGT une offre de service pour l'évaluation de maintien de l'équité salariale 2020 et qu'elle la juge acceptable.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil mandate la firme RCGT pour le mandat d'évaluation et de maintien de l'équité salariale 2020, et ce, au tarif horaire de 190\$ l'heure, pour un mandat d'une durée approximative entre 15 et 21 heures, soit un coût total entre 2 850\$ et 3 990\$ excluant les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-11-383

Disposition des eaux usées provenant de la Maison de la pomme (Frelighsburg)

Considérant que la Maison de la pomme (Frelighsburg) a besoin de disposer de ses eaux usées pendant 4-5 mois (de novembre 2020 à mars 2021), le temps que ses futurs équipements d'assainissement soient en fonction ;

Considérant que le volume des eaux usées à disposer sera de 20 à 30 mètres cubes par jour sauf le dimanche ;

Considérant que ces eaux usées contiendront des résidus liquides sans particules au-delà de 1/8" de jus de pommes et pelure et des eaux sanitaires préalablement passées dans une pompe broyeuse ;

Considérant que le transport sera géré et à la charge de la Maison de la pomme ;

Considérant que les eaux usées seront transportées par une remorque-citerne et transvidées dans les étangs aérés de l'usine d'épuration selon les instructions de Mme Annick Laplante (gestionnaire du site - Aquatech) mentionnées lors de la rencontre de démarrage ;

Considérant que la Maison de la pomme s'engage à fournir mensuellement à la Ville de Bedford, les copies du registre destiné au MELCC pour prouver la quantité réelle déversée ;

Considérant qu'une carte magnétique devra être remise à la Maison de la pomme pour ouvrir la barrière et donner accès au site de 8h00 à 19h00.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise la Maison de la pomme (Frelighsburg) à disposer de ses eaux usées dans les étangs aérés de l'usine d'épuration de la Ville de Bedford en respectant les conditions ci-haut mentionnées et aux tarifs de 2,00\$/ mètre cube + 15% de frais d'administration, plus les taxes applicables, le tout étant facturé mensuellement selon la quantité réelle transvidée et démontrée par les copies du registre.

ADOPTÉE

20-11-384

Autorisation de paiement – BDL Bordure et Trottoir – Libération de la dernière retenue – Travaux Campbell et d'Adhémar-Cusson

Considérant l'octroi d'un contrat fait à BDL Bordure et trottoir inc. pour la fabrication de trottoirs, d'avancés de trottoir, de bordures de béton, de travaux de voirie, d'aménagement paysager, de pavage et de marquage de la chaussée pour le projet de trottoirs des rues Campbell et Adhémar-Cusson, pour un montant de 202 748,06\$ incluant les taxes, et ce, en vertu de la résolution 19-05-200 ;

Considérant l'autorisation de paiement du décompte no.1 au montant de 182 342,50\$ incluant les taxes, et ce, en vertu de la résolution 19-10-415 ;

Considérant l'autorisation de paiement du décompte no.2 au montant de 31 696,23\$ incluant les taxes qui a fait en sorte de libérer la retenue de 5% de la valeur du contrat pour la réception provisoire, et ce, en vertu de la résolution 19-12-516 ;

Considérant que le paiement requis concerne le décompte progressif No.3 et inclut la réception définitive du projet, ce qui fait en sorte de libérer la dernière retenue équivalant à 5% de la valeur du contrat ;

Considérant que la firme Avizo confirme avoir reçu toutes les quittances et recommande ce paiement.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement à BDL Bordure et trottoir inc. d'un montant de 11 365,20\$ incluant les taxes, et ce, représentant le décompte No.3 et le paiement final pour les travaux exécutés sur les rues Campbell et Adhémar-Cusson.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-11-385

Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme de novembre 2020.

ADOPTÉE

20-11-386

Demande de PIIA – 182-188 rue Principale – Remplacement du revêtement de façade

Considérant les travaux de remplacement du revêtement de façade du bâtiment situé au 182-188 rue Principale, ont débutés sans autorisation de l'officier municipal ;

Considérant l'arrêt des travaux actuellement en vigueur par l'officier municipal ;

Considérant que le revêtement actuellement en cours d'installation est du vinyle de couleur beige, s'agençant avec le bâtiment voisin de droite ;

Considérant qu'il est opportun d'autoriser la fin des travaux de remplacement du revêtement extérieur, afin que le voisinage n'ait pas à tolérer un bâtiment sans revêtement pendant l'hiver ;

20-11-386
(suite)

Considérant que les travaux en cours en ce qui a trait au remplacement des galeries démolies sans autorisation devront faire l'objet d'une demande de permis en bon et due forme, et devant être étudiés par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment par du vinyle de couleur beige, sans toutefois permettre le remplacement des galeries démolies sans autorisation.

ADOPTÉE

20-11-387

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

La rencontre étant à huis clos, aucune question n'a été reçue.

20-11-388

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la séance levée à 16h35.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Frédéric Brault, Directeur général et secrétaire-trésorier